

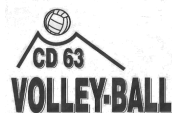
# LE MAG' DU C.D.O.S 63

*Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !*

Numéro 21 - Janvier 2015

## À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Pour ce 21<sup>ème</sup> numéro du Mag' du CDOS 63, nous vous proposons de découvrir le Comité Départemental de Volley-ball.



Christophe VIGNERON, Président, et Bernard CANTALOUBE, Trésorier, nous ont présenté les missions de leur comité.

### Dans ce numéro :

Le C.D.O.S en action	2
Le dossier	4
Infos du CRIB	6
Formations 2015	8

## NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATIONS 2015

À l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux 2015, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a également profité de la soirée pour diffuser son nouveau programme de formations et soirées d'informations pour 2015.

Tous les thèmes sont précisés dans ce Mag et l'ensemble du programme ainsi que la fiche inscription sont disponibles sur Internet ou au C.D.O.S du Puy-de-Dôme.



Meilleurs vœux  
**2015**



*Geneviève SECHAUD, Présidente, le Comité Directeur et les salariées du Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme s'associent pour vous souhaiter une excellente année sportive 2015 en espérant qu'elle soit remplie de projets et de réussite.*

*Meilleurs vœux*

## INFORMATION

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme vous informe de la disponibilité d'un bureau partagé dans ses locaux au :

Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine - 63000 CLERMONT-FD

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce bureau (superficie, loyer...).

## LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

### 10 ÉQUIPES ET PLUS DE 70 JOUEURS ONT PARTICIPÉ AU TOURNOI DE RUGBY À TOUCHER

Ce premier tournoi inter-entreprises organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme (avec le partenariat du Comité d'Auvergne de Rugby) avait pour théâtre le HPARK. Ainsi, 10 équipes ont répondu positivement à notre invitation, pour une soirée conviviale et festive entre collègues (Caisse d'Épargne, Greentech, ASP, Laboratoire Théa, AS Joze, C-Touchy Michelin, DRJSCS, Electro Dépôt et BIOPASS). Et c'est cette dernière qui a remporté la coupe et la GoPro offerte par notre partenaire Electro Dépôt. Toutes les équipes ont été récompensées par le C.D.O.S du Puy-de-Dôme, avec le partenariat du Conseil Général du Puy-de-Dôme, de la Caisse d'Épargne, de la Ville de Clermont-Fd, d'Electro Dépôt et de Décathlon Easy.

Nous remercions tout particulièrement le Comité d'Auvergne de rugby et le Comité Départemental pour le soutien important qu'ils nous ont apporté dans l'organisation de cette soirée.

En images ci-contre les 10 équipes.



### À vos agendas !

- ⇒ Assises Vie Associative organisées par l'UFOLEP et l'USEP : le 22 janvier à 18 h 45 à Maringues
- ⇒ Formation « Utiliser les nouveaux outils permettant d'améliorer votre communication interne » : le 27 janvier à 18 h 30 au C.D.O.S 63
- ⇒ Coupe de la Ligue féminine handball (METZ/LE HAVRE) : du 19 au 22 février 2015 au Gymnase Raymond BOISSET à Cournon d'Auvergne
- ⇒ Formation « Excel - Niveau 1 » : le 28 février de 9 h à 13 h au C.D.O.S 63
- ⇒ Formation « Savoir mener une réunion courte et efficace » : le 3 mars à 18 h 30 au C.D.O.S 63
- ⇒ Formation « Présenter un compte de résultat et établir un budget prévisionnel » : le 17 mars à 18 h 30 au C.D.O.S 63

# LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

## CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DES VOEUX 2015

**Le mouvement sportif départemental avait rendez-vous vendredi 9 janvier 2015 à la Salle Leclanché de Clermont-Fd pour la traditionnelle et festive soirée de présentation des vœux du C.D.O.S du Puy-de-Dôme.**

Pour entamer cette nouvelle année, Geneviève SECHAUD, Présidente du C.D.O.S du Puy-de-Dôme, a eu le plaisir de convier le mouvement sportif départemental ainsi que tous les acteurs partenaires de l'association pour présenter ses meilleurs vœux olympiques et sportifs.

L'année 2015 sera marquée par la célébration de deux anniversaires au sein de l'association : à savoir les 20 ans du Centre d'activités Sport Jeunes pour les enfants et les 10 ans du CRIB (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles).

Enfin, avant le coutumier pot de l'amitié, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a proposé une animation des plus festives et conviviales avec l'AmilClub de Croix de Neyrat, pour une démonstration de danse country.



## DES FEMMES BÉNÉVOLES RÉCOMPENSÉES LORS DE LA CÉRÉMONIE DES VOEUX

Chaque année, la cérémonie de présentation des vœux du C.D.O.S du Puy-de-Dôme est également l'occasion de récompenser des acteurs du sport. Et pour cette année 2015, ce sont les femmes bénévoles qui ont été mises à l'honneur. Après un appel à candidature auprès des Comités Départementaux, la commission événementielle du C.D.O.S du Puy-de-Dôme s'est réunie pour désigner des femmes bénévoles, issues de dix disciplines différentes. Celles-ci ont été récompensées pour leur investissement exemplaire dans le milieu associatif sportif en présence de Sophie ALMEIDA, jeune championne cycliste auvergnate et marraine de cette cérémonie de récompenses.

Isabelle DALAT - Cyclisme

Nadine LLORCA - Hockey sur Glace

Brigitte CHATAING - Basket-ball

Brigitte FADI - Athlétisme

Catherine DUGNE - Etude et Sports sous-marins

Francine MONTENOT - Gymnastique

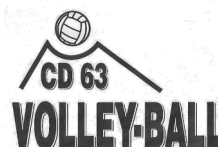
Suzanne PARMANTIER - FSCF

Camille RISACHER - UFOLEP





## LE DOSSIER



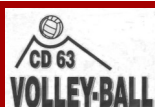
## À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Pour ce 21<sup>ème</sup> numéro, place au Comité Départemental de Volley-ball. Christophe VIGNERON et Bernard CANTALOUBE nous ont présenté avec passion leur Comité et leur discipline.

## LE VOLLEY-BALL, SPORT COLLECTIF PAR EXCELLENCE... SPORTIVEMENT ET ADMINISTRATIVEMENT PARLANT

### PRÉSENTATION DU COMITÉ

Le Comité Départemental de Volley-ball est composé de 5 membres dont 3 femmes. Une des grandes missions du Comité dans le Puy-de-Dôme, est la gestion et l'organisation du volley-ball pour les catégories jeunes, c'est-à-dire de 5 à 13 ans. Ainsi aujourd'hui, ce travail représente près de 80 % de l'activité du comité départemental.



#### Organisation du CD

Président :

**Christophe VIGNERON**

Secrétaire :

**Fabienne COUTURIER**

Trésorier :

**Bernard CANTALOUBE**

#### Le Comité en chiffres

**13** clubs

**805** licenciés pour la saison 2012/2013

**50 %** de moins de 18 ans

**2/3** de licenciées féminines

#### MISSIONS RÉALISÉES EN CONCERTATION AVEC LA LIGUE D'Auvergne

Cette mission principale du comité résulte à la fois de l'organisation « historique » du volley-ball dans la région mais également d'un travail important de concertation avec la Ligue permettant de recentrer et d'orienter les activités de chacun de manière efficiente.

#### LES ENFANTS DÈS 5 ANS ACCUEILLIS DANS LES CLUBS

Le volley-ball et les clubs acceptent et accueillent les enfants dès l'âge de 5 ans. Au fur et à mesure des tournois auxquels les enfants participent, et grâce à un jeu de niveaux de couleur (à l'image un peu des ceintures au judo), les jeunes volleyeurs progressent et gagnent en motricité jusqu'à l'âge de 10 ans. À noter que c'est la Ligue d'Auvergne qui a instauré pour la première fois en France cette méthodologie d'apprentissage.

Par la suite, la catégorie moins de 13 ans participe une fois par mois en moyenne à une compétition (trois contre trois) organisée avec le partenariat d'un club. Les clubs étant souvent très éloignés, les compétitions s'organisent dans un premier temps par secteur.

#### OBJECTIF : attirer les jeunes à découvrir la pratique pour former des volleyeurs

Le Comité cherche à attirer les jeunes afin que ceux-ci découvrent la pratique du volley-ball. Ce travail, débuté il y a quelques années, commence à payer puisqu'en 2014, la sélection départementale féminine (- 13 ans) s'est pour la 1<sup>ère</sup> fois qualifiée pour les finales nationales inter-zones pendant que la sélection des garçons remportaient son premier match

inter-zones.

Les sélections départementales réunissent les meilleurs éléments par catégorie d'âges pour participer à 5 ou 6 entraînements et aux compétitions inter-zones.

À noter que la sélection de l'équipe féminine pour la finale nationale a contraint le Comité à piocher dans ses réserves pour permettre à cette équipe de participer.

#### LE VOLLEY DANS LES ÉCOLES

Le Comité Départemental dans le cadre de sa stratégie de promotion du volley-ball auprès des plus jeunes, encourage ses clubs à intervenir dans les écoles aussi bien dans le temps scolaire que périscolaire. Le Comité peut également être amené à prêter du matériel aux instituteurs.



### **COUPE DE PRINTEMPS EN CLÔTURE DE L'ANNÉE SPORTIVE**

Chaque année, le Comité Départemental organise la Coupe de Printemps, véritable fête de fin d'année où tous les volleyeurs (licenciés ou pas) de moins de 15 ans du Puy-de-Dôme et d'autres comités sont conviés à participer. En 2014, ce sont plus de 200 jeunes volleyeurs qui étaient réunis à Chamalières.



### **UN CHALLENGE POUR LES FEMMES**

Le Comité a créé le Challenge Loisirs Filles spécifiquement loisirs et 100 % filles qui, s'il a parfaitement fonctionné la première année, a du mal à se relancer en cette nouvelle saison 2014-2015. Le Comité ne baisse pas les bras et projette de relancer ce Challenge prochainement.

**Enfin, le Comité essaie au maximum de soutenir administrativement ses clubs et se veut être un relais avec la ligue et les autres instances.**

## **PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE**

Le volley-ball est un sport collectif olympique se jouant sur un terrain de 18 m par 9 m. Il s'agit d'un des sports les plus populaires dans le monde, notamment grâce aux pays asiatiques et à sa pratique estivale, le beach volley. Qui n'a jamais joué sur une plage ?



Les deux équipes de 6 joueurs (sur le terrain) sont séparées par un filet à 2,43 m du sol pour les hommes et 2,24 m pour les femmes. Il y a quelques années, le volley-ball a pris un tournant important en changeant ses règles de jeu et notamment l'acquisition des points s'effectuant à chaque service. Cette nouvelle orientation a permis de rendre les matchs plus attrayants et faciles à suivre.

### **Le LIBERO, un poste à part au sein d'une équipe de volley, facilement identifiable**

Ce nouveau poste de défenseur a été créé il y a une quinzaine d'années pour répondre à deux objectifs :

- ◆ Renforcer le secteur défensif afin de favoriser les échanges longs et spectaculaires.
- ◆ Ouvrir l'accès au jeu à de nombreux joueurs qui ont toutes les qualités techniques et dynamiques pour pratiquer ce sport mais qui étaient pénalisés par leur taille plus modeste.

La fonction du libéro est ainsi totalement tournée vers la réception, la défense et la relance. Le secteur offensif lui est interdit, mais en contrepartie, il gagne une liberté d'intervention qui le distingue du rôle de remplaçant. Tactiquement, il rentre sur le terrain pour optimiser le jeu défensif d'une équipe tout en permettant au titulaire remplacé de se concentrer sur son jeu d'attaque et de contre. Plus concrètement, il rentre aussi pour compenser une défaillance en réception/défense.

Le libéro doit être facilement identifiable de tous, c'est pour cela qu'il porte une tenue qui contraste avec celle des autres joueurs de l'équipe.

### **JEU COLLECTIF**

Le volley-ball est, de par ses règles, un véritable sport collectif. En effet, un même joueur ne peut en aucun cas toucher deux fois de suite le ballon. Ainsi, peut-être encore plus au volley, sans son équipier le jeu est impossible.

Comme dans l'ensemble des disciplines sportives, le respect est essentiel. Mais au-delà de ça, le joueur doit toujours être capable de garder le contrôle de soi et comme le dit le président du Comité Départemental « *le volley-ball, ça se passe à 80 % dans la tête* ». Une bonne équipe est souvent une vraie locomotive, mais celle-ci peut à tout moment dérailler si un de ses joueurs perd son sang froid.



### **Infos pratiques**

☎ 04 73 01 36 62

✉ volley63@aliceadsl.fr

<http://volleycd63.chez.com/>

# INFOS DU CRIB

## SALAIRE MINIMA - ACTUALISATION 2014 (AVENANT N°87 ET 88)

<b>Contrat à temps plein</b> <b>ET contrat à temps partiel de plus de 24 h / semaine</b> <b>ET contrat à durée indéterminée intermittent (CDII)</b>			
Depuis le 1er décembre 2014 - SMC : 1 386,35 €			
Groupes	Formule	SMC du groupe	Taux horaire
Groupe 1	SMC + 5,21 %	1 458,58 €	9,62 €
Groupe 2	SMC + 8,21 %	1 500,17 €	9,89 €
Groupe 3	SMC + 17,57 %	1 629,93 €	10,75 €
Groupe 4	SMC + 24,75 %	1 729,47 €	11,40 €
Groupe 5	SMC + 39,72 %	1 937,01 €	12,77 €
Groupe 6 (cadre)	SMC + 74,31 %	2 416,55 €	15,93 €
Groupe 7 (cadre)	24,88 SMC / an	34 492,39 €	Forfait annuel
Groupe 8 (cadre)	28,86 SMC / an	40 010,06 €	Forfait annuel

<b>Contrat à temps partiel</b> <b>(plus de 10 et moins de 24 h / semaine)</b>				
Depuis le 1er décembre 2014 - SMC : 1 386,35 €				
Groupes	Formule	Majoration temps partiel	SMC du groupe	Taux horaire
Groupe 1	SMC + 5,21 %	2,00%	1 487,75 €	9,81 €
Groupe 2	SMC + 8,21 %		1 530,17 €	10,09 €
Groupe 3	SMC + 17,57 %		1 662,53 €	10,96 €
Groupe 4	SMC + 24,75 %		1 764,06 €	11,63 €
Groupe 5	SMC + 39,72 %		1 975,75 €	13,03 €
Groupe 6 (cadre)	SMC + 74,31 %		2 464,88 €	16,25 €
Groupe 7 (cadre)	24,88 SMC / an		35 182,24 €	Forfait annuel
Groupe 8 (cadre)	28,86 SMC / an		40 810,26 €	Forfait annuel

<b>Contrat à temps partiel (jusqu'à 10 h / semaine)</b>				
Depuis le 1er décembre 2014 - SMC : 1 386,35 €				
Groupes	Formule	Majoration temps partiel	SMC du groupe	Taux horaire
Groupe 1	SMC + 5,21 %	5,00%	1 531,51 €	10,10 €
Groupe 2	SMC + 8,21 %		1 575,18 €	10,39 €
Groupe 3	SMC + 17,57 %		1 711,43 €	11,28 €
Groupe 4	SMC + 24,75 %		1 815,95 €	11,97 €
Groupe 5	SMC + 39,72 %		2 033,86 €	13,41 €
Groupe 6 (cadre)	SMC + 74,31 %		2 537,37 €	16,73 €
Groupe 7 (cadre)	24,88 SMC / an		36 217,01 €	Forfait annuel
Groupe 8 (cadre)	28,86 SMC / an		42 010,56 €	Forfait annuel



## STATUT DES STAGIAIRES

### LES NOUVEAUTÉS DE LA LOI DU 10 JUILLET 2014

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, cette loi (n°2014-788) précise les nouvelles dispositions législatives sur les stages, à l'exception de celles relatives à la création d'un quota maximal de stagiaires pouvant être accueillis simultanément et au nombre de stagiaires pouvant être suivis par un même tuteur.

#### Revalorisation immédiate de la gratification

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le montant minimal de la gratification (pour les stagiaires restant plus de deux mois) est ainsi porté à **479.65 € mensuels** (pour 151.67 heures mensuelles), contre 436.05 € jusque-là, sous réserve de la revalorisation du plafond horaire de la sécurité sociale du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Soit 13.75 % du plafond horaire de la sécurité sociale (contre 12 %).

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, ce montant minimal de la gratification passera de 13.75 % à 15 %.

#### De nouvelles mentions pour la convention de stage

La convention de stage doit désormais être signée, non seulement par l'établissement d'enseignement, l'entreprise d'accueil et le stagiaire, mais également par l'enseignant référent et le tuteur (*C. éducation, art. D. 124-4*).

Parmi les nouvelles mentions, figurent notamment :

- ◆ les compétences à acquérir ou à développer au cours du stage
- ◆ les conditions dans lesquelles le tuteur assure l'encadrement et le suivi du stagiaire
- ◆ les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter, notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absences....

#### Nouvelles mentions dans le registre du personnel

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, l'entreprise d'accueil a l'obligation d'inscrire les noms et prénoms des stagiaires accueillis dans l'établissement dans l'ordre d'arrivée, dans une partie spécifique du registre du personnel (*C. trav., art. L. 1221-13*).

## CONSÉQUENCES DE LA LOI POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### UN CONGÉ DE 4 JOURS POUR UN PACS

Suite à la promulgation de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 04/08/2014 (n° 2014-873 du 04/08/2014, *J.O du 05/08*), tout salarié qui contracte un pacte civil de solidarité bénéficie, à cette occasion, d'un congé de 4 jours donnant lieu au maintien de sa rémunération (*art. L. 3142-1 c.trav.modifié*).

Les salariés de la branche du sport sont concernés par cette mesure. Toutefois, cette disposition nouvelle ne conduit pas à un alignement du PACS sur celui du mariage, étant donné que la CCN du sport octroie spécifiquement 5 jours de congés en cas de mariage alors que la loi n'accorde que 4 jours (*art.7.2 CCNS*).

Dès lors, un salarié du sport ne peut donc prétendre qu'aux 4 jours légaux, l'employeur étant libre de faire plus.

Par ailleurs, la loi instaure une protection contre le licenciement au profit du père salarié pendant les quatre semaines suivant la naissance de son enfant. Durant cette période, l'employeur ne pourra pas rompre le contrat de travail du salarié, sauf s'il justifie d'une faute grave de l'intéressé ou de son impossibilité de maintenir ce contrat pour un motif étranger à l'arrivée de l'enfant (*art L. 1225-4-1 C.trav.*).

## PROGRAMME DE FORMATIONS 2015

Organisées dans les locaux du C.D.O.S du Puy-de-Dôme, les formations et les soirées d'informations du C.D.O.S du Puy-de-Dôme sont accessibles à tous : aux dirigeants associatifs, aux bénévoles, aux salariés et à toute personne souhaitant participer. Retrouvez le programme complet sur le site Internet du C.D.O.S du Puy-de-Dôme.

### L'informatique au sein de l'association

- \* Utiliser les nouveaux outils pour votre communication interne - le 27 janvier 2015
- \* S'initier à Excel - Niveau 1 - le 28 février 2015
- \* S'initier à Excel - Niveau 2 - le 21 mars 2015
- \* Découvrir PowerPoint - le 29 septembre 2015

### La sécurité au sein de l'association

- \* PSC 1 Secourisme - du 7 au 9 avril 2015
- \* Recyclage PSC 1 Secourisme - les 22 et 23 septembre 2015
- \* PSC 1 Secourisme - du 17 au 19 novembre 2015
- \* Préparer, organiser et sécuriser un événement sportif - à définir

### L'emploi au sein de l'association

- \* Gérer un emploi - le 28 avril 2015
- \* Rémunérations et indemnités - à définir

### Le bénévole au sein de l'association

- \* Savoir mener une réunion courte et efficace - le 3 mars 2015
- \* Les responsabilités des dirigeants bénévoles - le 21 septembre 2015
- \* Animer une équipe de bénévoles - le 24 septembre 2015
- \* Connaître les obligations autour de l'éducateur sportif professionnel ou bénévole - le 6 octobre 2015
- \* Communiqué de presse, mode d'emploi - le 3 novembre 2015

### La comptabilité au sein de l'association

- \* Présenter un compte de résultat et établir un budget prévisionnel - le 17 mars 2015
- \* Découverte de FacilCompta.asso - le 30 avril et le 24 novembre 2015
- \* Perfectionnement à FacilCompta.asso - le 10 septembre 2015

#### Avec le partenariat



Centre d'Affaires Auvergne  
15 bis rue du Pré la Reine  
63 000 CLERMONT-FERRAND  
☎ 04 73 14 09 61  
✉ CDOS63@wanadoo.fr

<http://puydedome.franceolympique.com>



Directrice de publication : Geneviève SECHAUD  
Rédactrices : Bérangère CHAPON,  
Christelle DUCORNAIT, Christine MEUNIER  
et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63  
N° 21 : Janvier 2015 - prix : 0.10 €